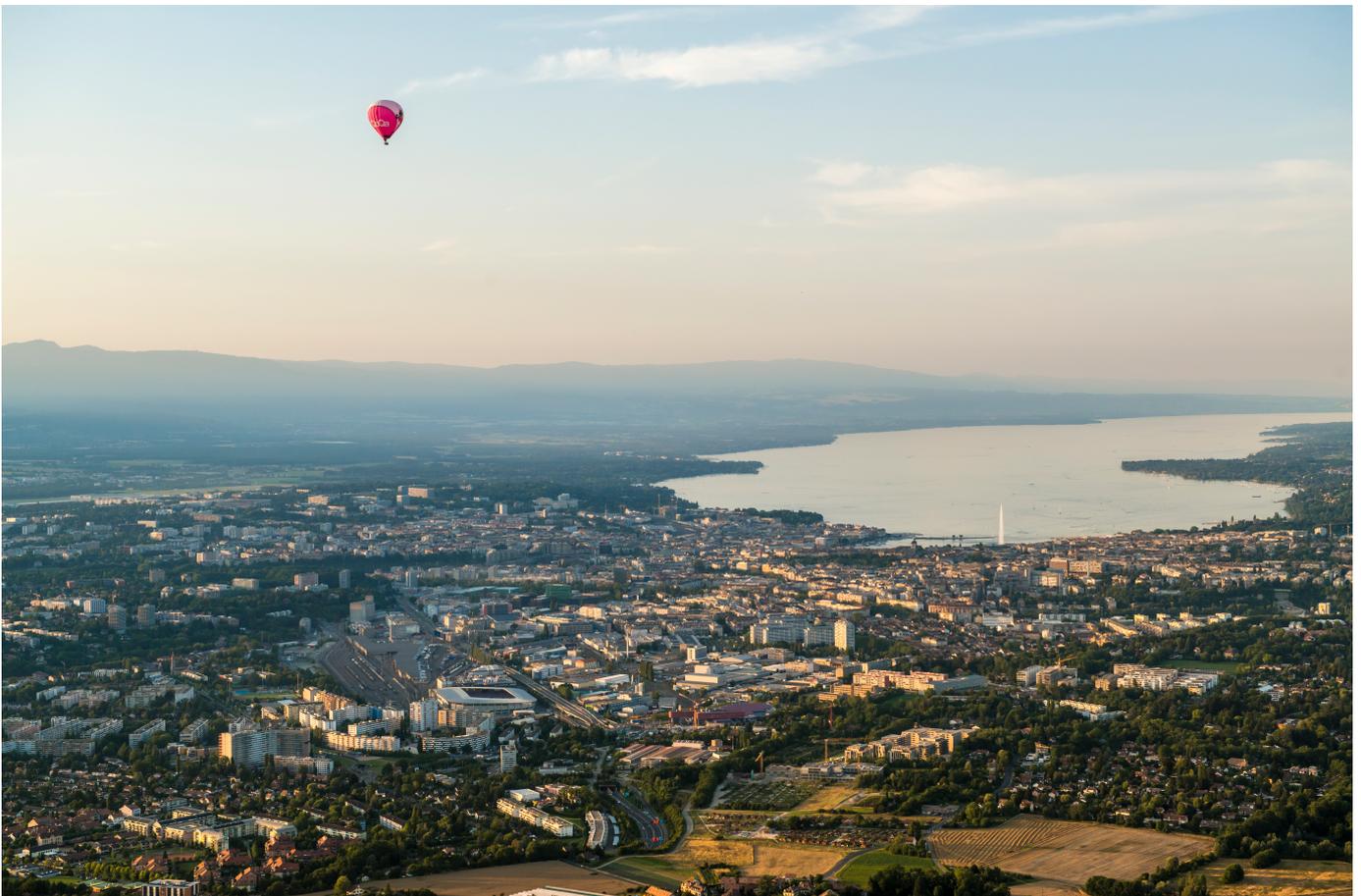


FORUM D'AGGLOMÉRATION

Quatrième projet d'agglomération du Grand Genève



@Revillard

Rapport de saisine

Juin 2021



Le Forum d'agglomération du Grand Genève en bref....

Le Forum d'agglomération est l'instance de concertation de la société civile transfrontalière à l'échelle du Grand Genève. Acteur fort de la construction de l'agglomération franco-valdo-genevoise et de la cohésion sociale, culturelle et géographique de ses territoires, il est à la fois :

- un espace de discussion et de dialogue pour la société civile
- un lieu de réflexion et de proposition sur la construction d'actions pour diverses politiques publiques
- un outil de promotion du Grand Genève auprès de ses habitants
- un organe de consultation des démarches de projet d'agglomération et de territoire

Le Forum d'agglomération est rattaché au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), l'instance politique du Grand Genève. Le GLCT saisit le Forum de questions ayant trait aux politiques publiques transfrontalières. De son côté, le Forum d'agglomération lui adresse **des avis consultatifs, des propositions et des idées**, en réponse à ces saisines ou de sa propre initiative.

Entré en fonction en septembre 2013, le Forum d'agglomération a été renouvelé une première fois en septembre 2017. Suite à un nouvel appel à candidatures lancé auprès des acteurs de la société civile transfrontalière, il a débuté en septembre 2021 sa 3ème législature de 4 ans.



TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	4
2	ORGANISATION DES TRAVAUX	5
2.1	Commission	5
2.2	Collaboration avec l'équipe Grand Genève & accès à la documentation	5
3	UN PROJET D'AGGLOMERATION RESSERRE – OUI, MAIS...	6
4	AMBITION POUR LE CLIMAT	7
5	MOBILITE	8
5.1	Mobilité douce	8
5.2	Stratégie piéton et d'accessibilité universelle	8
5.3	Mobilité lacustre – la grande absente	9
5.4	Transport ferroviaire	9
6	NECESSITE DE RECONNAITRE LE TERRITOIRE DU GRAND GENEVE	9
7	ANTICIPER POUR UNE MEILLEURE COHERENCE D'ENSEMBLE	10
7.1	Participation de la société civile	11
7.2	Importance des PACA	11
7.3	Accompagnement au niveau local	12
8	GOVERNANCE DE L'AGGLOMERATION	13
9	COHÉSION SOCIALE	14
10	PROJET DE TERRITOIRE	15
	ANNEXE I – TEXTE DE LA SAISINE	16
	ANNEXE II - DOCUMENTATION MISE A DISPOSITION	18



1 Préambule

Le 15 novembre 2018, le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) décidait d'engager l'élaboration d'un nouveau projet d'agglomération – le 4^{ème} – pour le Grand Genève afin de le soumettre au cofinancement de la Confédération helvétique en juin 2021. Il a voulu ce projet « resserré », posant comme critère d'éligibilité du nombre limité de mesures à retenir qu'elles soient portées par des maîtres d'ouvrage clairement identifiés et déjà précisément étudiées.

Envisageant cette démarche comme structurante et devant s'accompagner d'une mobilisation forte de l'ensemble des partenaires du Grand Genève, le GLCT a saisi formellement le Forum d'agglomération, en février 2019 (Annexe I). Il lui demandait d'accompagner les instances du GLCT dans l'élaboration du PA4, avec pour objectif de nourrir la démarche de réflexions, propositions, avis et idées.

Les objectifs annoncés du GLCT à travers cette saisine du Forum d'agglomération étaient de renforcer l'appropriation de la démarche par la société civile, d'avoir des échanges sur le fond et sur les différentes stratégies et d'orienter certaines réflexions. Le GLCT attendait finalement du Forum qu'il prenne position, en fin de démarche, sur le PA4 et se proposait d'intégrer cet avis au sein même du document du projet. C'est ce qu'il a fait : l'avis du Forum est intégré *in extenso* au cœur du projet PA4, que les partenaires du Grand Genève ont signé lors d'une cérémonie officielle le 3 juin 2021 avant de le remettre à la Confédération suisse.

Tout en reprenant les éléments de cet avis intégré au sein du document « Projet d'agglomération de 4^e génération Grand Genève, Rapport principal », le Forum d'agglomération souhaite avec le présent rapport de saisine en développer certains aspects, et surtout aborder plusieurs thèmes essentiels mais non traités dans ledit avis, puisque ne relevant pas de la politique d'agglomération de la Confédération suisse, par exemple la cohésion sociale ou les questions de gouvernance.



2 Organisation des travaux

2.1 Commission

La commission de saisine constituée en mai 2019 était formée des membres suivants :

Structures		Représentants	
Amis de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura	ARN	Denis	Bucher
Association des piétons et cyclistes du Pays de Gex	APiCy	Christine	Franquet
Association lémanique pour la promotion du rail	Alprail	Tobias	Imobersteg
Association rail Dauphiné Savoie Léman	ARDSL	Gilbert	Ploujoux
Association transport et environnement Genève & Vaud	ATE	Claude	Farine
Association transport et environnement Genève & Vaud	ATE	Pascal	Vuichard
Asters - Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie	ASTERS CEN	Bernard	Gaud
Cercle du Grand Genève	CDG	Myriam	Constantin
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève / Union lémanique des chambres de commerce	CCIG	Karin	Byland
Club en fauteuil roulant Genève	CFRGe	Olivier	Dufour
Conseil lémanique pour l'environnement	CLE	Alain	Rouiller
Conseil lémanique pour l'environnement	CLE	Françoise	Schenk-Gottret
Fédération des entreprises romandes (section Genève)	FER	Olivier	Ballissat
Fédération des entreprises romandes (section Genève)	FER	Yannic	Forney
Fédération des métiers du bâtiment	FMB	Marc	Rädler
Fédération des métiers du bâtiment	FMB	Nicolas	Rufener
France Nature Environnement Ain & Haute-Savoie	FNE 01 & 74	Lucile	Hanouz
Fédération suisse des urbanistes (Section romande)	FSU	Marie-Paule	Mayor
Genevois sans frontière		Thomas	Putallaz
Institut scientifique européen	ESI	Jean-Michel	Thenard
La Ville est à vous		Daniel	Juteau
La Ville est à vous		Estelle	Daval
Pro Vélo La Côte & Genève		Jacques	Sottini
Société suisse des ingénieurs et des architectes (Section Genève)	SIA	Isabel	Girault
Touring Club Suisse (Section Genève)	TCS	Renato	Di Gisi
Union des associations patronales genevoises	UAPG	Jean-Luc	Favre
Union des associations patronales genevoises	UAPG	Yannic	Forney
Urbanistes des territoires		Bernard	Lenzel
Urbanistes des territoires		Michèle	Tranda-Pittion

Elle a tenu 21 séances de travail, de mai 2019 à juin 2021. Elle a informé régulièrement l'assemblée du Forum d'agglomération de l'avancement de ses travaux, avant de lui soumettre pour adoption l'avis du Forum désormais intégré au projet PA4¹ puis le présent rapport de saisine².

2.2 Collaboration avec l'équipe Grand Genève & accès à la documentation

Dès le début du travail, la collaboration étroite avec le Forum étant une composante de l'élaboration du PA4, une organisation *ad hoc* a été mise en place. Celle-ci comprenait l'acceptation par les membres de la Commission de la confidentialité de la documentation de travail, une équipe du Grand Genève dédiée et un Comité de coordination (CoCooor PA4).

Pour renforcer la participation du Forum, celui-ci a été représenté au CoCooor PA4 par le président de la Commission PA4. Les séances de travail de la Commission ont souvent été des séances communes avec les représentants de l'équipe du projet PA4. De plus, des membres de la Commission l'ont représentée lors

¹Adopté à l'unanimité moins 2 absentions par l'assemblée du Forum d'agglomération, par vote électronique (Balotilo) le 26 mars 2021 ; taux de participation de 52 %

²Adopté à l'unanimité par l'assemblée du Forum d'agglomération le 22 juin 2021



d'ateliers de l'étude Métropole ferroviaire (urbanisation autour des gares), ainsi qu'à des séances de travail avec les élus des divers PACA, en octobre 2020.

Au côté des services des autorités partenaires du Grand Genève, la Commission PA4 a également participé à la phase de consultation technique de décembre 2020 à février 2021. Ses remarques, nourries, ont été largement prises en compte dans la version mise à jour en mars pour le lancement de la phase de validation politique.

Le processus de travail s'est conclu par trois interventions du président de la Commission PA4 auprès du GLCT ; la première par la présentation de l'avis du Forum sur le PA4 au Bureau du GLCT le 3 mars 2021, puis devant l'Assemblée du GLCT le 22 avril 2021 et enfin lors de la Conférence de presse au moment de la signature du PA4, le 3 juin 2021.

En résumé, et ainsi qu'il l'écrivait en introduction de son avis intégré au PA4 : « Le Forum d'agglomération du Grand Genève tient à insister sur la qualité des relations avec l'équipe du Projet d'agglomération 4 (PA4) tout au long de son élaboration. Cette concertation fut fructueuse grâce à un important travail conjoint et à une grande disponibilité, aussi bien des équipes du GLCT Grand Genève que des membres du Forum, via une commission ad hoc. »³

3 Un projet d'agglomération resserré – Oui, mais...

« Le Forum d'agglomération n'a pas de divergences fondamentales d'appréciation et partage la vision d'ensemble exprimée dans le PA4. Il émet un avis favorable sur les trois grands axes retenus pour le PA4 :

- le développement des transports publics dans le Pays de Gex, avec pour mesure phare le prolongement du tram en direction de Ferney-Voltaire ;
- l'amélioration des dessertes autour des gares du Léman Express, notamment en Haute-Savoie et dans l'Ain ;
- le renforcement des mobilités douces.

Le Forum d'agglomération souligne qu'il approuve le choix d'un projet d'agglomération resserré sur un nombre restreint de mesures. Cette orientation lui semble propice à renforcer l'assurance que ces mesures seront effectivement réalisées dans les délais fixés. D'autre part, le moment est venu d'évaluer l'avancement et la concrétisation des mesures inscrites dans les projets d'agglomération antérieurs. Le Forum d'agglomération juge utile de modifier celles qui doivent l'être et pour certaines, de conclure à leur abandon.

Cependant, si le Forum souscrit au choix d'un PA4 recentré sur un petit nombre de priorités, c'est dans l'optique d'une transition. Il s'agit à son sens de boucler le foisonnement tous azimuts des projets antérieurs, et de mettre le GLCT en mesure d'accompagner un développement approfondi du prochain projet d'agglomération. Le Forum préconise de se donner collectivement les moyens d'un PA5 ambitieux, avec une forte cohérence d'ensemble grâce notamment à un travail accru d'anticipation, grâce à la consultation et à l'association soutenue de la société civile, et grâce enfin à la mobilisation constante et adéquate des porteurs de projet. Il lui apparaît essentiel, dans ce futur PA5, de renforcer les thématiques structurantes d'un avenir durable avec, en particulier, la prise en considération beaucoup plus approfondie de la question climatique et de la transition écologique. »⁴

³ Extrait de l'avis du Forum d'agglomération du Grand Genève intégré au document « Projet d'agglomération de 4^e génération Grand Genève, Rapport principal », juin 2021 (pp. 36-38)

⁴ *Ibid.*



4 Ambition pour le climat

La transition écologique est un sujet suffisamment important pour que les collectivités engagées dans le Grand Genève se donnent les moyens de leurs ambitions, en prenant conscience de l'urgence à prendre des décisions politiques pour des effets à moyen et long terme.

Le PA4 s'insère dans un cadre d'action publique global qui prend en compte les enjeux de la politique climatique et énergétique, de part et d'autre de la frontière. A ce titre, du côté suisse, le Canton de Genève s'est fixé un objectif de 60% de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone pour 2050, soit des objectifs plus ambitieux que ceux de la Confédération. Du côté français, l'ambition est alignée sur celle de l'Europe et elle donc de 50% d'ici 2030 et de neutralité pour 2050.

Or, cette ambition (que le Forum salue) suppose un certain nombre de mesures qui ne sont pas prévues explicitement par le PA4 dans les domaines qui le concernent. Le Forum d'agglomération regrette donc un certain manque d'ambition du PA4. Plusieurs mesures vont pourtant déjà dans le bon sens et devraient être mentionnées en tant que telles ; or elles ne sont pas mises en valeur à leur juste niveau d'importance. C'est en particulier le cas des différents aménagements en faveur de la mobilité douce. Ces mesures, nécessaires, constituent à certains égards un minimum. Par ailleurs, les calendriers de réalisation ne reflètent pas l'importance de la thématique et les besoins urgents de l'agglomération en termes d'infrastructures permettant un report modal conséquent vers les transports collectifs et la mobilité douce. Le Forum d'agglomération encourage en conséquence le GLCT à envisager des mécanismes permettant d'accélérer les calendriers de réalisation, voire à prévoir d'ores et déjà des mesures complémentaires pouvant faire l'objet d'un préfinancement par les collectivités locales.

Le Forum regrette également que les différentes études conduites par le canton de Genève et/ou l'agglomération parallèlement – et qui aboutissent à des recommandations pertinentes – n'aient pas été prises en compte par le PA4. Le séminaire sur la mobilité du Grand Genève tenu en septembre 2020 a abouti à la conclusion qu'il était nécessaire « de renoncer à la réalisation de nouveaux projets routiers, de développer l'offre ferroviaire et de renforcer l'offre de bus en rabattement, de développer fortement l'usage du vélo par le biais d'une cohérence dans la vision stratégique de la mobilité ». Or, les projets d'agglomération sont précisément le lieu pour exprimer une telle vision stratégique. Cette vision d'ensemble claire et ambitieuse aurait mérité d'être plus nettement affirmée dans le PA4, et la qualification environnementale des mesures d'y être plus systématique.

En effet, si le projet d'agglomération est appelé à jouer un rôle important dans la poursuite des objectifs climatiques des collectivités de l'agglomération, il faut impérativement qu'il permette rapidement la mise à disposition des infrastructures de transport nécessaires. L'alternative serait soit d'abandonner ces objectifs, soit de devoir passer par des mesures coercitives affectant le domaine de la mobilité dans les années à venir. Or, si l'on force le report modal sans prévoir les infrastructures de substitution nécessaires, le résultat ira à l'encontre des objectifs économiques et sociaux du développement durable et fait courir le risque que la partie française de l'agglomération se retrouve désavantagée en raison du déséquilibre actuel de part et d'autre de la frontière s'agissant de l'offre en transports collectifs.

Au-delà du projet d'agglomération, il est essentiel de dialoguer avec les citoyens sur ce sujet essentiel. Certains sont en attente de telles mesures, comme l'a montré la déception exprimée sur le manque d'ambition de la Loi climat en France. D'autres mettent en avant l'impact social et économique de telles mesures. Ces craintes doivent être prises en compte et des réponses y être apportées. Mais les initiatives se multiplient ; ainsi l'agence internationale de l'énergie vient de publier (mai 2021) une feuille de route mondiale pour décarboner le secteur de l'énergie d'ici à 2050 et limiter ainsi le réchauffement climatique⁵.

⁵« Net Zero by 2050 - A Roadmap for the Global Energy Sector », International Energy Agency, mai 2021



5 Mobilité

La mobilité est nécessairement multimodale à l'échelle de l'agglomération du Grand Genève : plusieurs de ces modes sont incontournables et parfois trop souvent négligés, notamment la mobilité douce (accessibilité universelle, piétons et cyclistes), la mobilité lacustre et la mobilité ferroviaire.

5.1 Mobilité douce

« L'évaluation du PA3 tout comme la situation climatique montre la nécessité de donner plus d'importance aux mobilités actives, piétonnes et cyclistes. Ces mobilités sont le plus souvent présentées comme des mobilités de loisirs alors qu'elles sont de véritables alternatives de déplacement pour la vie quotidienne, notamment pour aller au travail, aller chercher les enfants à l'école ou faire les courses.

Le Forum d'agglomération estime qu'un développement important des réseaux piétons et cyclistes sécurisés est impératif, et contribuera fortement à engager sans attendre la transition écologique. Il impliquera des arbitrages, les espaces publics étant limités. Le Forum d'agglomération demande au GLCT que, dans les zones denses, ces arbitrages penchent en faveur des mobilités actives.

Le Forum d'agglomération préconise que des mesures spécifiques soient largement incluses dans le futur PA5. »⁶

5.2 Stratégie piéton et d'accessibilité universelle

L'évaluation initiale en Commission de saisine PA4 a montré que les mesures piétonnes des projets d'agglomérations précédents étaient peu claires et peu concrètes et elle a mis en évidence l'absence de mesures pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ou en fauteuil roulant (PFR). C'est pourquoi les chefs de projet du GLCT ont ouvert la possibilité d'analyser cette situation afin de proposer des actions et des mesures pour les piétons et les piétonnes et ses usagers et usagères à besoins particuliers. Un appel d'offre auprès de bureaux spécialisés a permis une importante analyse par un groupe de travail *ad hoc* où le Forum d'agglomération, bien que porteur de la problématique et cofinanceur, s'est retrouvé largement minoritaire. Cela n'a heureusement pas entravé son très fort engagement dans le travail fait avec l'équipe de Handicap architecture urbanisme (HAU) et urbaplan.

C'est ainsi que le PA4 apporte enfin un concept piéton et son corollaire, une stratégie piétonne – comprenant les personnes à mobilité réduite et les personnes en fauteuil roulant – basée sur l'accessibilité universelle dans 13 secteurs à enjeux. Cet outil, unique en Suisse, a été construit sur une initiative du Forum d'agglomération, en collaboration avec les associations des personnes vivant avec des incapacités. Grâce à cette démarche, des mesures PA4 ont été améliorées pour une meilleure accessibilité piétonne.

Ce travail maintenant réalisé, et présenté à l'Assemblée du GLCT le 22 avril 2021, le GLCT doit largement communiquer et présenter ce document, et l'outil qu'il contient, auprès des diverses équipes des 8 entités de l'agglomération. Ceci fait, les actions proposées devront être mises en œuvre dès cet automne 2021, à savoir :

- développer et approfondir les connaissances sur la mobilité piétonne et l'accessibilité universelle au sein du territoire du Grand Genève ;
- doter l'agglomération et ses territoires d'outils pour planifier les réseaux piétons ;
- assurer une prise en compte des piétons et piétonnes et de l'accessibilité universelle à toutes les étapes de la mise en œuvre des mesures d'agglomération ;
- sensibiliser et former les professionnels et les élus du Grand Genève aux problématiques piétonnes et d'accessibilité universelle.

De plus, et cela a été décidé, cet outil doit être la base de nouvelles mesures ciblées dans le prochain PA5.

⁶Extrait de l'avis du Forum d'agglomération du Grand Genève intégré au document « Projet d'agglomération de 4^e génération Grand Genève, Rapport principal », juin 2021 (pp. 36-38)



5.3 Mobilité lacustre – la grande absente

« Les opportunités d'utilisation et de valorisation du lac Léman comme des « routes » naturelles, pour y transporter des pendulaires aux heures de pointe, et des Grands-Genévois en totale amplitude horaire et dans une logique de multimodalité, n'ont malheureusement pas été développées par le PA4.

Pourtant, la création de nouvelles voies lacustres nécessite des investissements moins importants et de moins longs délais de réalisation que d'autres formes de mobilité et constitue selon le Forum d'agglomération une perspective à explorer.

La Compagnie générale de navigation (CGN) a exprimé sa volonté de développer son offre en faveur de pendulaires et de s'équiper à cet effet de nouveaux bateaux, hybrides ou « zéro émission ». Dans son Plan directeur des transports collectifs 2020-2024, le Canton de Genève anticipe le développement de l'offre, mais il apparaît aujourd'hui que les infrastructures à quai et les interfaces de transports potentiels ne sont pas adaptées et devront être revues.

De nombreuses agglomérations suisses se situant dans un contexte lacustre ou fluvial, le Forum d'agglomération propose au GLCT de solliciter la Confédération afin qu'elle intègre formellement des mesures de mobilité lacustre dans sa politique des agglomérations. »⁷

Le Forum d'agglomération préconise ainsi d'intégrer une stratégie lacustre et des mesures appropriées à son développement et, dès aujourd'hui, de conforter le développement de l'offre actuellement programmée.

5.4 Transport ferroviaire

La Commission PA4 a constaté que les problématiques ferroviaires doivent être traitées dans le contexte de l'élaboration des plans d'agglomération de la Confédération, même si les systèmes de financement sont séparés. Par conséquent, à l'heure où la mise en place du Léman Express crée un effet de dynamisation de l'ensemble de l'agglomération du Grand Genève, le Forum a choisi d'instituer une autosaisine. La Commission Transports ferroviaires qui en a été chargée livrera un rapport complémentaire à celui de la Commission PA4.

6 Nécessité de reconnaître le territoire du Grand Genève

« Le Forum d'agglomération s'inquiète de constater que l'ensemble du territoire du Grand Genève est, concrètement, si on se fie à différents périmètres cartographiés (carte VACO), très diversement éligible dans ses différentes composantes territoriales aux cofinancements de la Confédération dans le cadre de la politique suisse des agglomérations.

Alors même que la dynamique de l'agglomération se bâtit jour après jour sur l'engagement partagé de tous ses acteurs, y compris périphériques, le Forum mesure les risques de discrimination à l'égard des composantes du grand territoire transfrontalier, de même que les déficits dangereux que ces inégalités de considération font peser sur la démarche et sur la cohérence d'ensemble des PA.

Le Forum d'agglomération souligne que le périmètre du Grand Genève, solidaire, résulte de l'adhésion de chacun de ses membres au projet d'ensemble, et que l'un ou plusieurs des territoires qui le composent ne sauraient en être exclus. Il insiste auprès des autorités fédérales pour que l'ensemble du périmètre du Grand Genève soit reconnu et pris en compte dans le cadre des Projets d'agglomération comme contribuant justement à la politique suisse des agglomérations.

Déoulant de ce qui précède, le PA4 semble « abandonner » les parties du territoire du Grand Genève non éligibles aux cofinancements de la Confédération, ne retenant pas, de ce fait, des projets structurants d'intérêt pour l'agglomération. Il en est ainsi, par exemple, du projet de BHNS Genève-Sciez : intégrée au PA2, puis au PA3, la mesure a été refusée les deux fois par les autorités fédérales en raison d'un « effet

⁷Ibid.



insuffisant sur le territoire suisse » (cf. rapport d'évaluation de l'ARE). Le Forum d'agglomération ne partage pas cette analyse. La mesure revêt une importance concrète et symbolique considérable en permettant d'assurer la continuité de la desserte en transports en commun du Chablais sur Genève, en complémentarité du Léman Express. Elle a donc un effet majeur sur le territoire suisse. Le Forum regrette la décision de ne pas intégrer cette mesure au PA4. »⁸

Le Forum d'agglomération demande instamment au GLCT qu'il exige de Berne la reconnaissance du périmètre du Grand Genève comme l'espace de référence pour les projets d'agglomération, à l'exemple de la carte officielle des communes et agglomérations récemment mise à jour par la Confédération (OFSP)⁹.

7 Anticiper pour une meilleure cohérence d'ensemble

« Le Forum d'agglomération tient à souligner combien les consultations engagées sur les différents territoires, les attentes, moult fois exprimées, des élus, des multiples composantes de la société civile, des citoyens et des habitants engagent l'agglomération à toujours mieux réfléchir pour établir et renforcer des mécanismes de planification et de concertation véritablement fédérateurs et efficaces à l'échelle du Grand Genève.

Le Forum souligne que, sans attendre, les mécanismes de financement nécessaires à l'agglomération, les compétences des uns et des autres pour réguler la vie quotidienne et anticiper autant que faire se peut l'avenir, les rôles des autorités et du GLCT dans ces mises en œuvre sont des chantiers de réflexion et d'action qu'il conviendra d'aborder. L'élaboration du futur PA5 sera à ce titre une étape importante. »¹⁰

Le PA5 se prépare aujourd'hui. Nous l'avons vu pour le choix des mesures adoptées par le PA4, le degré de maturité des projets s'est révélé être un critère de choix essentiel. Ces mesures sont pertinentes, mais sont-elles les plus urgentes à réaliser ? Dans la perspective de préparation du PA5, cela signifie que le temps presse et que les mesures prévues, qui devraient être réalisées à l'horizon 2030, doivent dès aujourd'hui faire l'objet d'études et d'un travail de préparation assurant qu'elles auront acquis un degré de maturité suffisant pour être éligibles en 2024. Cette première phase de préparation des mesures est donc capitale et ne doit pas être esquivée pour des questions de moyens.

Exemple parlant : la route de Saint-Julien, mesure reportée en horizon B/C pour le PA4 – faute de porteur de projet et en raison d'un déficit de maturité – alors qu'une section de cette route est depuis longtemps très problématique du point de vue de la sécurité, en particulier pour la circulation en direction de Carouge.

De plus, il s'agit d'améliorer la vue d'ensemble pour que, sur tout le territoire du Grand Genève, les mesures les plus pertinentes se développent en cohérence. Le PA4 met une priorité sur la rive droite, mais les besoins sont importants également sur l'autre rive, en particulier en Haute-Savoie, ce qui nécessitera un rééquilibrage dans le PA5.

Pour avancer avec efficacité, le Forum d'agglomération propose de mettre l'accent sur trois éléments qui lui semblent cruciaux :

- associer la société civile bien plus en amont pour mettre le doigt sur des éléments importants à temps et pouvoir au besoin mobiliser les porteurs de projet – de façon anticipée / à temps – afin que les mesures envisagées soient assez mûres pour être intégrées au futur PA (chapitre 7.1) ;
- mobiliser les PACA d'emblée, et pas uniquement en dernière ligne droite (chapitre 7.2) ;
- soutenir les acteurs locaux (techniciens, élus), accompagner, appuyer, coordonner (chapitre 7.3).

⁸*Ibid.*

⁹https://map.geo.admin.ch/?lang=fr&topic=ech&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-grau&layers=ch.swisstopo.zeitreihen.ch.bfs.gebaeude_wohnungen_register.ch.bav.haltestellen-oev.ch.swisstopo.swisstlm3d-wanderwege.ch.bfs.generalisierte-grenzen_agglomerationen_q1&layers_visibility=false,false,false,true&layers_timestamp=18641231,...&layers_opacity=1,1,1,1,0.6&E=2501375.13&N=1128316.66&zoom=3

¹⁰Extrait de l'avis du Forum d'agglomération du Grand Genève intégré au document « Projet d'agglomération de 4^e génération Grand Genève, Rapport principal », juin 2021 (pp. 36-38)



7.1 Participation de la société civile

« Il faut en féliciter les élus et techniciens du Grand Genève : l'élaboration du PA4 a réellement mis en œuvre l'association effective du Forum d'agglomération à l'ensemble du processus, en particulier à travers une commission dédiée au suivi du projet et représentative des différentes sensibilités de la société civile grand-genevoise.

Toutefois, le choix d'un PA4 resserré et de transition, impliquant de ne retenir que les mesures « prêtes à l'emploi », déjà bien définies et circonscrites par des porteurs de projet, a limité de fait les opportunités pour la société civile, et donc pour le Forum, d'être pleinement force de proposition, pour le présent et pour anticiper les scénarii des futurs possibles.

D'autre part, pour mieux partager le projet commun porté par l'agglomération transfrontalière, le Forum souligne l'intérêt d'améliorer les démarches de concertation publique au-delà de l'association du seul Forum d'agglomération. Il rappelle que son rôle est de faire des propositions au titre de la société civile et non du grand public. Le Forum préconise ainsi de renforcer la participation citoyenne, facteur puissant d'adhésion aux destinées communes de l'agglomération et aux mesures des PA. Il rappelle que des votes récents (Grand Conseil, votation populaire) ont mis fin à des mesures issues ou liées aux projets d'agglomération, blessant la dynamique du territoire transfrontalier.»¹¹

Une information régulière et transparente sur l'avancement de la réalisation des mesures des PA auprès du Forum d'agglomération – mais pas seulement – est également nécessaire pour accroître le degré d'adhésion de chacun.

Le Forum d'agglomération propose d'établir des étalons communs de concertation dans le Grand Genève au-delà des différences administratives et légales. L'objectif de la concertation publique ne doit pas être de « s'assurer l'adhésion », comme cela se fait trop souvent : une information descendante (ex. séance publique d'information ; flyer au voisinage), dans une approche pour « faire passer la pilule ». Le Forum d'agglomération souhaite un véritable dialogue pouvant peser sur les décisions. Une véritable culture de la concertation/consultation doit se construire au niveau du Grand Genève. Cela permettra un plus fort ancrage démocratique.

En même temps, le curseur de la concertation doit être placé au bon endroit : un accroissement de la concertation à l'échelon souvent très local (population, association, partis politiques...), ajouté à la multiplication des compétences, notamment communales, peut aussi être un frein au développement (phénomène « pas dans mon jardin ») et à la réalisation des ambitions de la vision globale du PA4.

7.2 Importance des PACA

Les Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) sont constitués de simples périmètres d'études pour approfondir le projet d'agglomération en impliquant les acteurs concernés, jusqu'à l'échelon communal. Le Forum d'agglomération estime que c'est essentiellement au niveau de ces PACA que les projets se construisent, dans les interactions avec les techniciens et avec les élus du terrain.

La présence de la société civile via le Forum d'agglomération y est cruciale. Elle doit être intensifiée. De plus, au moins une fois par projet d'agglomération, une réunion plus large avec les acteurs du territoire correspondant (associations, élus municipaux, citoyens, etc.) lui semble nécessaire pour enrichir les projets et les discussions.

Le Forum d'agglomération considère que le rôle d'un PACA est de développer une vision stratégique et politique dans la nécessaire concertation avec tous les acteurs locaux (élus, techniciens et société civile). Ainsi, les réunions des PACA doivent commencer dès le début de la préparation des projets d'agglomération afin d'éviter que les mesures ne soient déjà décidées ou trop avancées lorsque les PACA commencent à se pencher dessus.

¹¹ *Ibid.*



Par ailleurs, le Forum note que la dynamique de chaque PACA varie fortement. En effet, lors de l'élaboration du PA4, les délégués du Forum au sein des PACA ont constaté des différences d'approche importantes, notamment :

- PACA 1 (Genève-Rolle) : il n'a jamais été porté à la connaissance du Forum, les techniciens semblent travailler en vase clos ;
- PACA 2 (Genève-St-Genis-Gex) : bien animé, constructif ;
- PACA 8 (Cœur d'agglomération) : alors qu'il n'avait jamais été activé, sur insistance du Forum et grâce à l'écoute des techniciens du GLCT, il s'est finalement réuni une fois ;
- PACA 4 (Genève-Bernex-St-Julien) : une seule participation du Forum lors de laquelle le rôle de la société civile n'était pas clairement défini ; des projets importants, tel que celui de la voie verte St-Julien/Soral – Pont-Rouge, paraissent y avoir été oubliés.

Le Forum d'agglomération estime donc crucial que tous les PACA, y compris le PACA Cœur d'agglomération, se réunissent régulièrement et qu'ils bénéficient d'un égal degré d'engagement – et donc d'une même dynamique –, indépendamment de leurs organisateurs (chefs de projet GLCT et autres acteurs clefs). Il note que cette demande, ainsi que les remarques et propositions qui précèdent, étaient déjà présentes dans le rapport que le Forum avait émis au sujet du PA3.

En résumé le Forum d'agglomération préconise que les PACA soient pris en charge dès le départ par une équipe pour entretenir une dynamique incluant les différents acteurs locaux, sans oublier la société civile, de même que les acteurs du Grand Genève pour aboutir à une vision du territoire partagée par tous.

7.3 Accompagnement au niveau local

Les autorités locales doivent être accompagnées et soutenues. Si certaines mesures, par exemple celles qui concernent les aménagements en lien avec les transports publics, impliquent des investissements très importants et souvent un accompagnement cantonal, voire fédéral, les mesures pour la mobilité douce impliquent souvent des montants moins importants, et sont portées par les autorités locales (les communes sur le territoire suisse). Prenons par exemple le schéma cyclable du Grand Genève. Il a été actualisé en 2019 et vise une réalisation totale pour 2030. Les mesures nécessaires impliquent en grande partie des démarches et des investissements communaux.

Les aléas de la politique locale peuvent amener certaines collectivités à « oublier » ou à se détourner des mesures prévues. Exemple : dans le PACA Vallée de l'Arve, les responsables de l'agglomération Bonneville La Roche ont soudainement pris conscience que certaines mesures importantes à leurs yeux figuraient « en rouge » (mesures à annuler). Ils se sont mobilisés en dernière minute pour tenter de les rattraper.

Une coordination forte, à l'échelle du Grand Genève, est donc nécessaire pour s'assurer que les mesures retenues avancent à un rythme permettant leur réalisation d'ici 2030. Cette coordination doit permettre d'offrir un soutien important aux équipes locales, voire des financements supplémentaires pour dépasser les blocages liés aux arbitrages financiers et techniques locaux. Un soutien plus politique, porté par le GLCT, sera peut-être aussi nécessaire pour faire bouger les lignes.

Le Forum d'agglomération souhaite qu'il lui soit fait état, annuellement, de l'avancement et de la réalisation des mesures des PA et des mesures en cours d'étude qui pourraient être éligibles au PA5. Cela suppose, il en a bien conscience, d'améliorer le pilotage et le suivi des équipes projet. Il demande toutefois que ce suivi ne se limite pas au mode « tableau de bord », mais qu'il consiste également en plus d'appui aux acteurs locaux, autant pour la mise en œuvre des mesures PA4 (et des PA antérieurs) que pour la préparation des mesures PA5. Cette demande d'aide, d'impulsion et d'accompagnement des équipes locales avait déjà été formulée par le Forum d'agglomération à propos du PA3.

Afin d'assurer ce soutien et cette coordination, le Forum demande au GLCT de donner le juste poids et les moyens à cet accompagnement et guidage ; cela est pour l'heure insuffisant, malgré les efforts déployés par les équipes du Grand Genève. Pour être en mesure d'agir de façon anticipée, les équipes du GLCT Grand Genève doivent être renforcées. Il convient de fournir des moyens humains à la hauteur de



l'important travail à réaliser. Il nous semble opportun, si ce n'est nécessaire, d'avoir une situation précise et transparente y compris par une valorisation budgétaire des moyens humains affectés au Grand Genève.

8 Gouvernance de l'agglomération

La participation du Forum d'agglomération à la réflexion sur les mesures du PA3¹² et du PA4 lui a permis de se rendre compte des faiblesses et des limites de la gouvernance actuelle du Grand Genève, tant au sujet du suivi des décisions prises qu'en ce qui concerne le développement d'une stratégie pour susciter un intérêt citoyen dans la population.

Plus problématique, on ne voit pas naître, au-delà des concertations pour décrocher le soutien de la Confédération suisse, des initiatives concrètes, fortes, sur des sujets garantissant un territoire équilibré et solidaire, porteur d'une bonne qualité de vie pour tous ses habitants. Ainsi, le GLCT ne peut délaisser des sujets tels que la formation (nombreux étudiants traversant la frontière pour leurs études), le logement (problème qui reste aigu malgré les efforts notables de construction du canton de Genève), la santé (la pandémie a montré que la frontière n'était pas une barrière aux virus), la cohésion sociale (le chômage ou les difficultés sociologiques, le traitement de la grande pauvreté qui sont des sujets interdépendants), l'économie (sans prétendre passer outre les règles du libre marché, un partage des opportunités et des difficultés rencontrées et de leurs conséquences sur l'aménagement des territoires et les déplacements est urgent), le commerce (avec des règles fiscales et d'autorisation très différentes mais ayant un impact marqué pour l'ensemble du territoire), la culture (même si elle est en partie traitée par le Conseil du Léman, une réflexion et une mise en commun des opportunités au niveau local est nécessaire).

Le Forum considère que si le GLCT est bien dans son rôle dans le montage des projets d'agglomération, il ne joue ainsi qu'une partie de son rôle et doit au plus vite reprendre les autres compétences évoquées ci-dessus. Le Comité régional franco-genevois (CRFG) reviendrait à sa compétence unique de gestion des fonds frontaliers.

Au-delà des questions de concertation au sein du GLCT, d'animation des PACA et de l'accompagnement technique des projets, le Forum d'agglomération est notamment frappé par le manque de portage politique sur leur territoire des projets par les autorités/les élus, qui pourrait garantir la réalisation effective par les opérateurs des décisions prises en s'assurant des moyens financiers, techniques et juridiques adéquats. Pourtant, des voies existent déjà pour travailler concrètement ensemble, comme le montre la création du GLCT Transports qui, bien que ne dépendant pas juridiquement du GLCT Grand Genève, permet de régler concrètement les questions de financement de lignes de bus en partenariat avec les collectivités compétentes françaises et genevoises. La récente mise à jour du Schéma cyclable du Grand Genève, dont la construction se fait dorénavant en concertation étroite entre les équipes techniques des différents partenaires territoriaux, avec un planning précis, est un autre mode opératoire ; de même que la définition d'une stratégie piétonne et d'accessibilité universelle pour toutes les entités de l'agglomération. Les contrats de rivière peuvent également être vus comme des exemples d'une manière efficace de travailler ensemble. « Quand on veut, on peut ! ».

A ce stade, c'est donc tout d'abord des priorités qui devraient être dégagées, et en première ligne la création d'une autorité organisatrice des transports unique dans le Grand Genève, question clé dans l'agglomération. C'est aussi le mode de fonctionnement du GLCT Grand Genève, et les mécanismes de gouvernance qui doivent être renforcés. Pour le dire crûment : que l'on passe d'une assemblée de bonne volonté à une structure resserrée qui engage les collectivités, permettant une planification, une concertation, un accompagnement et un suivi des décisions prises. Plus qu'une révolution institutionnelle, c'est avant tout un esprit, un engagement pour construire le Grand Genève qui doit prévaloir.

Cette démarche novatrice soulève évidemment la question du financement de l'agglomération, le budget que les partenaires veulent y consacrer. Est souvent évoquée par des élus ou les salariés du Grand Genève, l'impossibilité de traiter des sujets même urgents faute de moyens humains ou financiers. Ce sujet

¹²Avis du Forum d'agglomération sur le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 / Projet d'agglomération 3, octobre 2016 https://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/rapport_pa3_-_octobre_2016.pdf



des contributions financières au GLCT doit faire lui-même l'objet d'un débat, au-delà des règles liées aux projets d'agglomération, en recherchant un équilibre entre les priorités d'investissement dans l'agglomération et les potentialités contributives de chacun des partenaires. A l'heure actuelle, les membres du Forum ne savent pas quels sont les mécanismes qui président au financement des travaux de l'agglomération (frais de fonctionnement, participation de base des entités, apport des techniciens de l'équipe Grand Genève prêtés par les partenaires). Un système de financement plus clair devrait être proposé pour financer le fonctionnement de base, notamment les salaires de l'équipe Grand Genève. De même, un mécanisme de participation aux investissements pourrait être imaginé. Enfin une réflexion devra être menée sur la recherche d'un équilibre des coûts entre les entités au niveau de l'agglomération.

Le Forum d'agglomération considère aussi qu'en démocratie les politiques des institutions sont d'autant plus efficaces et porteuses de réalisations concrètes et utiles pour tous que leur appréhension par la population et la société civile est forte. Le Forum a montré tout son intérêt et a contribué à améliorer et à renforcer le travail du GLCT. Mais il paraît évident que l'appréhension politique par la population reste faible, car les centres de décisions lui paraissent lointains, compte tenu de la longueur des procédures et de la complexité des sujets à traiter dans une organisation administrative bi-nationale, bi-départementale et bi-cantonale.

Au sein du Forum, nombreux sont ceux qui souhaitent donc que soient étudiées différentes évolutions vers plus de démocratie dans le Grand Genève. Cela pourrait inclure par exemple la possibilité de créer une assemblée consultative élue dont la représentation directe pourrait donner lieu à des débats qui seraient rendus publics. Ainsi que cela a déjà été évoqué, cette thématique devrait faire l'objet d'une saisine par le GLCT afin de lancer la réflexion lors de la troisième mandature du Forum d'agglomération.

9 Cohésion sociale

Le thème de la cohésion sociale figure dans le Projet de territoire 2016-2030 qui sert de base aux projets d'agglomération. Or, alors que les « politiques de services » qui comprenaient la cohésion sociale avaient été voulues comme partie intégrante des PA1 et PA2, elles ne le sont plus dans les PA3 et PA4. Le social, sans les autres éléments de la politique des services, était par contre encore présent dans le PA3.

Il faut rappeler que la cohésion sociale peut se définir comme l'état d'une société dont les membres sont unis par des valeurs communes ou des règles de vie communes acceptées par tous. Elle se réalise par une bonne entente entre tous les groupes de la société. On peut aussi la définir en fonction de la notion de « capital social » qui correspond « aux réseaux qui relient entre eux les membres d'une société et les normes de réciprocité et de confiance qui en découlent ».

La cohésion sociale se fonde principalement sur trois caractéristiques du tissu social : son degré d'homogénéité ou d'hétérogénéité ethnoculturelle (les différences de part et d'autre de la frontière par exemple), son degré d'égalité (plus ou moins faible dispersion des revenus et des richesses), son degré de fluidité ou de segmentation (institutionnalisation de différences socio-économiques en fonction de l'appartenance à des groupes tels que frontaliers non frontaliers, par exemple).

Dans le Grand Genève, la prospérité n'atteint pas tous les habitants du territoire. En fait, le Grand Genève est une région prospère marquée par de profondes inégalités où la précarité s'étend des deux côtés de la frontière. Cette situation renforce les courants qui prônent le repli, désignent des boucs émissaires et minent la nécessaire solidarité qui devrait unir toutes les composantes de cette agglomération transfrontalière.

De plus, l'aménagement du territoire à mettre en place pour répondre à une expansion démographique parmi les plus importantes d'Europe ne peut se poursuivre sans une prise en compte sérieuse d'un renforcement de la cohésion sociale. En effet, son acceptation sociale est maintenant gravement mise en cause car une importante partie de la population du territoire ne constate pas une amélioration de ses conditions de vie et même en déclare une perception inverse.

Le bien commun demande un partage équitable des richesses. La paix sociale est aussi une composante de l'attractivité de cette région. Il appartient aux institutions politiques propres à chacune des parties de



cette région – et aux organes transfrontaliers – de prendre les mesures économiques, sociales et environnementales susceptibles de garantir à tous les habitants du Grand Genève une vie digne. Sauront-elles contribuer à réduire les inégalités et l'extension de la précarité qui mine la cohésion sociale ? Il y a là un véritable défi à relever.

Aussi le Forum d'agglomération demande-t-il que le thème de la cohésion sociale soit inclus dans la réflexion des futurs projets d'agglomération et de projets de territoire, et que le GLCT propose une saisine dans ce sens, comme promis en 2017.

10 Projet de territoire

Le projet de territoire est une nécessité urgente et doit être le cadre impératif de la mise en place des PA, indépendamment de la démarche administrative.

Ce projet de territoire correspondra utilement à une appréhension du Grand Genève, pleine et entière, sur toutes ses composantes géographiques (canton de Genève, région de Nyon pour le canton de Vaud, parties concernées des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie), prises en compte de façon complète et équitable.

Il s'agit d'une véritable aventure humaine qui transcende les seuls aspects techniques, administratifs et financiers : ce projet intégrera toutes les réalités sociales, économiques, environnementales, climatiques, culturelles...

Le projet de territoire posera les constats dans une réelle optique prospective et s'attachera à régler les problématiques en suspens, telles qu'une réflexion-action transfrontalière sur les « services à la population », le traitement de la répartition du logement pour tous les publics, le rééquilibrage de la population sur l'ensemble des secteurs géographiques, une distribution spatiale plus homogène des emplois, une approche réellement multimodale et complète de la mobilité.

Une prise en compte plus systématique des avis des populations dans les processus décisionnels sera un gage de l'appropriation du projet par tous les habitants. L'ouverture de l'élaboration et du suivi des PACA à la concertation de la société civile et de la population permettra une meilleure connaissance et une meilleure considération locale.

Dans le projet de territoire, au-delà de la nécessité d'une gouvernance plus structurée, la question de la participation de la société civile de l'ensemble de l'agglomération du Grand Genève devra être reconnue et pérennisée par les décideurs afin d'arriver à une véritable co-construction de cette agglomération, au-delà des frontières et des distinctions sociologiques et politiques.

Le Forum d'agglomération demande donc qu'une réflexion s'engage sur le renouvellement du projet de territoire du Grand Genève, englobant dans une même vision l'ensemble de ces éléments.



ANNEXE I – Texte de la saisine



GLCT GRAND GENEVE SAISINE DU FORUM D'AGGLOMERATION Elaboration du PA4 Grand Genève

La thématique abordée

Elaboration du Projet d'agglomération de quatrième génération Grand Genève.

Objet de la Saisine

L'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière du Grand Genève du 15 novembre 2018 a validé l'engagement des démarches visant à l'élaboration d'un PA4 pour le Grand Genève.

Cette décision s'accompagne de 5 conditions de réussite :

1. Anticiper l'identification des mesures à proposer, sélection stricte des mesures
2. Mettre en œuvre un monitoring et renforcer les coordinations pour la mise en œuvre des mesures PA1, PA2 et PA3
3. Renforcer la mise en œuvre par les différents Maîtres d'ouvrages
4. Mise en place d'une gouvernance ad-hoc
 - Au niveau de l'équipe Grand Genève
 - Au niveau du pilotage politique
5. Un PA4 resserré :
 - Dissocier l'appel à projets PA4 du "Projet de territoire Grand Genève"
 - Pas de mise à jour / réinterrogation de la "Vision d'avenir"
 - Un nombre limité de mesures présentées

Cette démarche structurante pour le Grand Genève doit s'accompagner d'une mobilisation forte de l'ensemble des partenaires du Grand Genève et du Forum d'agglomération, comme pilier de la construction de l'Agglomération franco-valdo-genevoise. .

Les axes de questionnement

La démarche projet d'agglomération est, depuis 2007, une étape importante dans la construction du Grand Genève, dans sa planification comme dans sa réalisation.

Le Forum est amené à réfléchir en accompagnement des instances du GLCT – à l'élaboration du Projet d'agglomération de 4ème génération, au vu des conditions de réussite citées plus haut.

L'objectif est de nourrir la démarche de réflexions, propositions, avis et idées.



L'organisation de la démarche

Une organisation de projet ad-hoc est mise en place pour élaborer le PA4.

Cette organisation s'articule autour d'une équipe technique dédiée composée de membres du Grand Genève et d'un "Copil PA4" politique et technique.

Dans le cadre de cette démarche, il est proposé de mettre en place une association renforcée et intégrée avec le Forum d'agglomération tout au long de la démarche. C'est l'objet de cette saisine. Les objectifs sont de:

- renforcer l'appropriation de la démarche par la société civile ;
- avoir des échanges sur le fond du dossier, sur les différentes stratégies menées (?) par les territoires et, le cas échéant, orienter certaines réflexions ;
- préparer de manière intégrée la position / l'avis du Forum qui figurera dans le PA4 ; la production de cet avis reste de la compétence du Forum.

Cette association se concrétisera à travers des séances de travail du Forum et de représentants de l'équipe de projet, à une fréquence estimée à ce stade à une fois tous les deux mois, ainsi qu'une représentation – un siège - au sein du COPIL PA4

Le Forum, conformément à ses statuts, est invité à créer une commission de travail ad hoc. Sous couvert de confidentialité stricte, la commission aura accès à l'ensemble des documents de travail élaboré par l'équipe technique.

Les attendus

Différents livrables sont attendus de la part du Forum d'agglomération :

- tout au long de la démarche : des échanges sur le fond et les orientations techniques du PA4 ; cas échéant, ces échanges pourront donner lieu à des travaux spécifiques de la part du Forum d'agglomération
- En fin de démarche, la production de la position du Forum sera intégrée au PA4.

Le délai de traitement envisagé

Le démarrage de la démarche est à prévoir dès le second trimestre 2019. Elle se poursuivra jusqu'à la mi-2021. La date de dépôt du PA4 est fixée, par la Confédération, au 15 juin 2021.

La livraison de la position du Forum d'agglomération sera livrée fin 2020 pour être intégrée dans la version 1 du PA4 mise en consultation auprès des partenaires.

Les moyens de la réflexion

Conformément à ses statuts, le Forum pourra mobiliser son budget pour conduire les travaux de la Commission de travail.

Un membre de la Commission (désigné par les instances du Forum) sera membre du COPIL et devra faire le lien avec la Commission de travail et le Bureau du Forum.

Un bilan régulier de la conduite de la démarche sera réalisé avec le Bureau du Forum régulièrement.



ANNEXE II - Documentation mise à disposition

- Avis du Forum sur le PA3 (annexé au projet présenté à la Confédération suisse), octobre 2016
- Présentation de Matthieu Baradel, responsable de l'équipe technique Grand Genève et chef de l'équipe de projet PA, lors de la séance plénière du Forum le 28 janvier 2019
- Documents préparatoires et rapport de l'atelier « Démarche diagnostic et prospective » du 14 février 2019
- Rapport d'examen du PA3 par l'ARE
- Présentations du groupement Transitec / BHP Raumplan concernant l'analyse critique du PA3 et la structuration du futur PA4
- Documentation relative aux premières réunions (comités techniques) PACA en juin/juillet 2019 :
 - PACA Bellegarde (12.06) : compte-rendu
 - PACA Genève Bernex St-Julien (17.06) : présentation, compte-rendu
 - PACA Arve Porte des Alpes (18.06) : présentation, compte-rendu
 - PACA Genève St-Genis Gex (25.06) : présentation, compte-rendu, mesures, tableau enjeux
 - PACA Genève Rolle (25.06) : présentation, compte-rendu, mesures
 - PACA Genève Annemasse Salève (27.06) : compte-rendu
 - PACA Chablais (5.07) : présentation, compte-rendu, mesures
- Brochure "Mes déplacements avec le Léman Express", éditée récemment par le GLCT
- Nouveau plan de la communauté tarifaire Léman Pass (version bon à tirer, oct. 2019)
- Étude Métropole ferroviaire - atelier du 7 novembre 2019 : présentation ; compte-rendu et panneaux des différentes stratégies-types intégrant les contributions des participants
- Note récapitulative des thématiques abordées par la Commission PA4, décembre 2019
- Accessibilités pour toutes et tous, Pour une Genève inclusive, novembre 2019, mandat réalisé par la Fégaph et Id-Geo pour la Ville de Genève - synthèse
- Article « Pays de Gex - dernier paradis du centre commercial », Le Monde, 21 octobre 2020

Comité de coordination PA4 :

- PV de la séance n°1 du Comité de coordination PA4 du 17 mai 2019
- Note de séance du 12.11.2019 en prévision du 2^e Comité de coordination PA4
- Documents préparatoires pour la 3^e réunion du Comité de coordination PA4 du 24 avril 2020 et bref compte-rendu de la séance par Denis Bucher
- Documents préparatoires pour la 4^e réunion du Comité de coordination PA4 du 2 septembre 2020 et bref compte-rendu de la séance par Denis Bucher

Mesures - listes et cartes :

- Liste des mesures préidentifiées et PACA de rattachement, état décembre 2019
- Liste des mesures PA4 préqualifiées (éligibles / non éligibles), état 2 septembre 2020
- Liste des mesures par PACA, état 12 octobre 2020
- Liste des mesures éligibles, état 26 octobre 2020
- Cartes de localisation des mesures des PA antérieurs, classés par type
- Cartes de localisation des mesures retenues, par PACA, état 8 octobre 2020
- Liste des mesures abandonnées des PA antérieurs, mars 2021
- Liste des mesures PA4, extrait version 17 mars 2021
- Liste des mesures PA4, version finale adoptée juin 2021

Rapport PA4 :

- Sommaire détaillé du PA4 et chapitre Gouvernance, version provisoire du 28 août 2020
- Extraits rapport PA4, version provisoire du 11 septembre 2020
- Mesures phares et structurantes (extrait rapport), version provisoire du 30 octobre 2020
- PA4 Grand Genève, document pour consultation technique, décembre 2020
- Position de la Commission PA4, Consultation technique PA4, 8 février 2021
- Retour de l'équipe projet sur la position de la Commission PA4 exprimée dans le cadre de la Consultation technique, 26 février 2021
- Sommaire PA4 au 23 mars 2021
- Présentation PPT PA4, Matthieu Baradel pour l'assemblée thématique du Forum, 23 mars 2021
- Rapport principal, version finale juin 2021
- Rapport PACA, version finale juin 2021
- Synthèse PA4 Grand Genève, version signée par les partenaires du Grand Genève, 3 juin 2021
- Rapport de mise en œuvre – Annexe 2 au PA4, juin 2021